



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06038827

13 -02- 2006

BRUXELLES

Greffe

Dénomination

(en entier) **GLUCOZE**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue J.B. Mosselmans 14 boîte 2 1140 EVERE (BRUXELLES)

N° d'entreprise 0878.220.776

Objet de l'acte : Assemblée Générale Extra-ordinaire - modification du nom

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Joris Stalpaert résidant à Tremelo, le 26/1/2006, portant à la suite la mention: enregistré 2 rôles, 0 renvois, à Haacht, le 31/01/2006, volume N49, folio 77 case 4. Reçu: 25,00 euros. Le receveur (signé) Hermans Myriam, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société privée à responsabilité limitée "GLUCOZE", ayant son siège social à Bruxelles (Evere), rue J.B. Mosselmans 14 boîte 2, a pris à l'unanimité les décisions suivantes

RESOLUTION 1.

L'assemblée décide de changer le nom de la société en «GLUCÔNE» et modifier l'article 1 des statuts comme-suit:

«Article 1 – Forme - Denomination

La société revêt la forme d'une société privée à responsabilité limitée, et est dénommée «GLUCÔNE»

RESOLUTION 2.

L'assemblée décide de reprendre à partir de ce jour tous les contrats commerciaux en cours passés par les actionnaires, monsieur Neroucheff et monsieur Videira Cardoso, prénommés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps

-procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

-coordination des statuts et historique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2006 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature